

## Le Biodéchets – Site de compostage collectif

Conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri à la source des biodéchets a été généralisé il y a quelques mois. Cette mesure vise à réduire la part de déchets putrescibles (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café...) dans les poubelles grises afin d'éviter leur incinération inutile.

**La grande majorité des maisons individuelles du village dispose déjà d'un composteur dans le jardin.**

**Pour les logements collectifs et les maisons individuelles sans terrain, la municipalité a décidé de mettre en place un site de compostage collectif à côté de l'atelier municipal, rue de la Fontaine.**

Une convention a été signée avec le Sybert, qui gère le site.

L'accès, contrôlé par un code, est proposé gratuitement aux habitants qui en font la demande auprès du Sybert par tél : 03.81.87.85.24



ou par mail : [compostage@sybert.fr](mailto:compostage@sybert.fr).

Diminuer le volume de déchets incinérés contribue bien évidemment à réduire sa facture de collecte d'ordure ménagère de manière sensible.